

Compte-rendu du conseil du lundi 7 Mars 2022

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 28 février 2022 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT

Présents : Emmanuelle JARDIN-PAYET - Daniel VINCENT – Céline BLANLOT - Jean-François MORLAY – Jean-Paul FANET - Sylviane LELANDAIS – Aziz BALADI – Sophie LE PIFRE - Martine FOURNIER - Jean-Luc GAUFFRE - Christine MIOUX - Pascal GUEGAN - Yann LEBOUTEILLER - Frédérique KALBUSCH - Salah GHERBI - Martine RUFFIN - Marlène PREVEL (du point n° 1 au point n°5) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés

Ludivine BENOIT donne pouvoir à Frédérique KALBUSCH

Carla DELÉPÉE donne pouvoir à Céline BLANLOT

Sébastien PICOT donne pouvoir à Daniel VINCENT

Jean-Jacques MATHERN donne pouvoir à Jean-Luc GAUFFRE

Sébastien PATINET donne pouvoir à Pierre SCHMIT

Secrétaire de séance : Sophie LE PIFRE

Ordre du jour

1°) Approbation du compte-rendu du 7 février 2022

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 février 2022 est adopté à l'unanimité.

2°) Débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire rappelle que la tenue d'un débat d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire dans les communes de – de 3500 habitants. Néanmoins à l'instar de ce qui avait été initié par le conseil municipal précédent, il propose d'en mener un afin d'orienter la construction du budget primitif de la commune.

Il soumet au débat les grandes lignes suivantes :

Section de Fonctionnement - DEPENSES

Charges à caractère général – 011

Malgré un encadrement strict des dépenses, forte hausse due entre autres :

Chapitre 011/60

- Achat de prestations de services : **augmentation de 6.5% du coût des fournitures des repas** à la cantine.
- Fluides :
 - Eau et assainissement : mise en service du pôle enfance jeunesse
 - Electricité : **hausse du coût de l'électricité + 50%** et année pleine d'utilisation du pôle : + 27476 €
 - Gaz : **Hausse de 40% du coût.**
 - Carburant : intégration des dépenses du budget transport. Hausse du prix des carburants
- Alimentation : **hausse liée à l'organisation de plusieurs manifestations prévisionnelles + achat de pain** en direct pour le restaurant scolaire.
- 60632 : **Prise en compte des travaux en régie pour l'EVS, sols école élémentaire, réfection salle des mariages, aménagement salle enfance jeunesse dédiée à la MJCI.**

- 6064 : Forte hausse du coût du papier : + 40%
- 6065 : Retour à un budget classique pour l' acquisition de livres et abonnements à la médiathèque.
- 6067 : Fournitures scolaires : 1 classe supplémentaire.

Chapitre 011/61

- 611 : Contrats : **nouveaux contrats liés à la maintenance du Pôle enfance jeunesse socioculturel** maintenance (COURTIN/PORTALP), nouveau contrat de télésurveillance de la médiathèque, résiliation en juillet du contrat de géolocalisation véhicules des services techniques
- 6135 : En hausse. Augmentation du temps de location des toilettes du club de voile, renégociation à la baisse du contrat photocopieur, mise à niveau du contrat de location du linge des services techniques.
- 615221/615228 – entretien de bâtiments
 - Contrôle de la qualité de l'air dans les écoles
 - Mise en place d'un système de contrôle pour l'ADEME
 - Réparation sinistre ferme
- 61558 : Baisse car en 2021 réparation mur garderie, remplacement du déshumidificateur de la piscine.
- 6188 : en baisse car en 2021 mise en place Mairie pop' in, abonnement ENT école élémentaire.

Chapitre 011/62

- Honoraires :
 - **Honoraires levé topographie centre bourg - parc** : 7 500 €
 - Avocat : 3 500 €
- Fêtes et cérémonies : **Réajustement par rapport à 2020/2021** - Intégration des évènements culturels, un feu d'artifice, départs à la retraite, festival aéroline, bagad, fête de la musique, 24h00 du sport, de la culture et des associations, inauguration terrain multisports, festival de hip-hop, reliquat spectacle de 2021 (3500€), cérémonie du 6 juin.
- 6237 : bulletin, lettres d'informations municipales, reprise agenda culturel, guide de l'été, guide des services périscolaires.
- 6247 : Transport de personnes : sorties bus des scolaires : 7 000€.
- 6261 : frais affranchissement. Opérations de radiation des listes électorales (en LRAR : 2000€) mais baisse des envois pour l'urbanisme car mise en place de la dématérialisation.
- 6262 : Fibre et changement de standard téléphonique (nouvel abonnement).
- 6288 : Ajustement pour l'adhésion aux services communs de Caen la mer : ADS (8400 €) - Service juridique (2 335€) et **service efficacité énergétique** (2 200€).

Charges de personnel

Chapitre 012/62

- Remboursement de la convention ascendante CU : 16 023 €
- Animations estivales : 3 800 €
- Piscine pour les scolaires : 14 000€
- **Graffeur : 5 000€**
- Roller : 200 €
- Agent de sécurité : 250 €

Chapitre 012/64

- Pleine charge du poste de l'agent comptable/urbanisme
- Prise en compte de la suspension d'un agent pendant 2 ans
- Avancement de grade d'agent technique à agent de maîtrise
- Départ de la responsable du restaurant scolaire et nomination de Stéphanie DELAUNE
- Passage à 35h00 de l'animatrice de la garderie scolaire pour le remplacement de Stéphanie à l'entretien des locaux

- Départ à la retraite d'un agent des services techniques en juillet
- Départ à la retraite d'une ATSEM remplacée en septembre
- Charge annuelle du contrat emploi aidé à 30h00 (recettes)
- GVT

Participations : 65 (p.11)

- 6531 – 6533 -6534 : indemnités aux élus. Maintien de l'enveloppe
- Charges intercommunales (65548) Charges contenues.
 - Suppression de la cotisation au syndicat pour le maintien à domicile des personnes âgées.
 - **Augmentation du coût de l'éclairage public et prise en compte des premiers effets de l'extinction nocturne.**
- Subventions : **Ajustement à étudier de l'enveloppe globale aux associations locales**, baisse de la subvention du CCAS, hausse des subventions aux coopératives scolaires (hausse du nombre d'élèves retour des sorties, reprise des activités de char à voile, une demande pour l'escrime) – **Hausse de la participation de la masse salariale de la MJC suite à la reprise du poste de Mme TISON par la commune d'Hermanville-sur-Mer - pleine charge en 2022**, représentant environ 12 000€ pour Hermanville-Sur-Mer.

Charges financières – 66

- Charges financières en baisse grâce aux arbitrages et à l'absence d'emprunt contracté en 2021.
- Enveloppe liée aux avances de trésorerie.

Charges financières – 042

- Mise en place de l'amortissement obligatoire des fonds de concours au SDEC et à la Communauté Urbaine. Pour 2022, amortissement **30 018.49 €** pour l'éclairage du terrain de pétanque, rénovation de l'éclairage public, fonds de concours voirie à la CU, subvention d'investissement au club de voile, aide pour l'acquisition de vélo à assistance électrique.

Chapitre 023

- Prévission d'un **virement à la section d'investissement de 400 000€** permettant de couvrir le remboursement du capital et prenant en compte les fonds issus de la décision du Tribunal quant à la responsabilité des jeunes ayant causé l'incendie de la salle polyvalente.

Section de Fonctionnement - RECETTES

Les recettes ont été évaluées de façon sincère et prudente en fonction des éléments connus à ce jour.

Chapitre 70 - Ventes de produits

- **Augmentation des redevances services périscolaires** du fait d'une année pleine et de la hausse des tarifs
- **Baisse du remboursement Caen la mer**, liée à la suppression du poste d'un agent partant à la retraite en juillet 2022.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

- **Impositions directes : +3.4% sur les valeurs locatives, mais à ce jour nous ne connaissons toujours pas l'effet des nouvelles constructions. Quid du taux des impôts fonciers ?**
- 95 000 € - Prudence quant au versement du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation.
- Pas de prévission de produit sur la taxe sur les terrains rendus constructibles car non maîtrisable.

Chapitre 74 – Dotations et participations

- Estimation: 168 000 € (- 5€ par rapport à 2021).
- Subvention de l'Etat pour l'emploi aidé

- Subvention de la CAF pour la PSO de la garderie scolaire
- **Subvention Etat tarification cantine à 1 €**
- Frais assemblée électorale

Chapitre 75 – Produits de gestion

- Loyer : mise en place loyer pour la sage-femme et ostéopathe
- Mise en place régie évènementielle

Chapitre 013

- Ajustement de l'estimation du remboursement des charges de personnel par l'assurance statutaire.

Chapitre 76

- Baisse du remboursement de la quote-part des frais financiers payés par la Communauté Urbaine Caen la mer.

Chapitre 77

- Remboursement sinistre
- **Remboursement tribunal : 190 431.46 €**
- Certificat d'économie d'énergie

Chapitre 002

L'excédent antérieur de fonctionnement : proposition d'affecter 26 500€ dont 6 500€ équivalent au budget transport et **20 000 € dédié au financement complémentaire de l'attribution de compensation pour augmenter le droit de tirage en matière de travaux de voirie.**

Section d'Investissement - DEPENSES

Dépenses obligatoires

- Remboursement du capital emprunté : **208 158 €**
- Déficit antérieur reporté : 413 978.93 € (affectation du résultat)
- RAR dépenses : 162 298.53 €
- Dépenses engagées : 77 836.78 € (AMO centre bourg, pare ballon terrain multisport, matériel Ferme, Panneaux de signalisation parking , mobilier mairie, conteneur pétanque, ballon d'eau chaude club de voile, ballon d'eau chaude vestiaires de foot, raccordement électrique parcelle, aspirateur de chantier, échelle)
- Travaux en régie : 20 000€

Dépenses nouvelles à arbitrer

- Fonds de concours voirie : 94 282 € pour terminer les travaux suite à l'effacement des réseaux parking de la Rosière, Rue Madame Henri Spriet, Rue d'Angerville
- Aménagement du parc : étude et travaux
- Aménagement d'une aire de camping-car
- Pôle santé – centre bourg
- Mission de programmation pour la reconstruction du club de voile et l'étude du front de mer
- Amélioration éclairage public
- Sécurité informatique : RGPD
- Vidéo protection
- Changement de véhicules
- Demandes des services : changement de standard téléphonique, poste informatique, mobilier médiathèque, matériel service technique, par ballons terrain de foot/terrain de pétanque
- Subvention investissement matériel club de voile, matériel EVS
- Aide pour l'acquisition de vélo à assistance électrique
- Budget participatif COFONDER
- Travaux de réfection toiture versant façades nord + sacristie

Section d'investissement - RECETTES : premier estimatif 1 362 202 €

- Affectation du résultat : 470 581.66 €
- Remboursement dette récupérable = 58 913 €
- Amortissement fonds de concours = 30 019 €
- Virement en provenance de la section de fonctionnement = 400 000€
- RAR : 81 348.09 €
- Produit de cession de terrain : 180 000 €
- FCTVA - Taxe aménagement : 35 000 €
- Recettes liées au programme aire de camping-car : 91 742€
- DETR terrain multisports : 14 561.82 €
- Emprunt : 0 €

La construction du budget 2022 est encore en cours. En l'état actuel des choses, la section de fonctionnement reste en déficit d'environ 32 000 €. Plusieurs options s'offriront au conseil :

- réduire certaines dépenses de fonctionnement non obligatoires
- et/ ou réduire le virement à la section investissement avec pour conséquence de réaliser moins de dépenses d'investissement sauf à trouver de nouvelles sources de financement (subventions).
- et/ou augmenter les recettes, c'est-à-dire augmenter le taux des impôts locaux, seule marge de manœuvre du budget.

Le conseil débat des propositions de Monsieur le Maire.

3°) Engagement des dépenses d'investissement 2022

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriale s dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits.

Montant budgétisé des dépenses d'investissement 2021 : 896 475.22€ (opérations réelles hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Limite maximale : 896 475.22 € * 25% = 224 118.80 €.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services et la continuité des chantiers, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

| Entreprise | Désignation | Montant TTC | Imputation |
|------------------------------|---------------------------------------------|-------------|------------|
| NORMANDIE AMENAGEMENT | Assistance m.ouvrage opération centre bourg | 47 925.00 € | 2031 |
| CAMMA SPORT | Pare ballon | 1 317.60 € | 2135 |
| LACROIX | Panneaux de signalisation | 3 449.60 € | 2152 |
| QUADRATT | Mobilier mairie | 8 978.81 € | 2184 |
| TECNOREST | Rayonnages, réfrigérateur | 3 442.96 € | 2188 |
| RESOTAINER | Conteneur | 5 394 € | 2188 |
| MABILLE | Ballon eau chaude vestiaires foot | 1 832.81 € | 21318 |
| CASTORAMA | Ballon eau chaude club de voile | 459 € | 21318 |
| ENEDIS | Raccordement parcelle 64 rue Amiral Wietzel | 3 185.40 € | 21534 |

| | | | |
|------------------------------------------|------------------------|------------|-------------|
| TOLLENS | Aspirateur de chantier | 356.40 € | 21758 |
| MACC | Echelle | 1 495.20 € | 21758 |
| TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES 2022 | | | 77 836.78 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits présentés ci-dessus.
- Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2022.

4°) Aide à l'achat de vélo, vélo à assistance électrique et de vélo cargo.

Monsieur le Maire explique que les communes de la Communauté urbaine Caen la mer qui attribueront une subvention pour les vélos à assistance électrique pourront faire bénéficier leurs habitants d'une aide complémentaire de Caen la mer de 50 €.

Ce montant sera versé directement par Caen la mer à la commune. Caen la mer aidera ainsi les dossiers soumis aux mêmes conditions que celles de l'Etat et notamment au même plafond de ressources afin de renforcer le soutien global aux bénéficiaires les plus précaires (pour un revenu fiscal par nombre de parts inférieur ou égal 13 489 € - aide de l'Etat de 200 € maximum sous conditions.)

Aussi, conformément aux engagements du projet municipal, à savoir développer les modes de déplacements alternatifs, et notamment soutenir les déplacements à vélo, la commune d'Hermanville-Sur-Mer souhaite ainsi aider ses habitants (majeurs) à acquérir un vélo à assistance électrique dans les conditions ci-après et sous plafond de ressources déterminées (revenu fiscal de référence/ nombre de parts fiscales du foyer).

Les aides restent accordées dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget.

| Quotient familial annuel | Montant de la participation de la commune |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ≤ 13 489 € | 25% du montant de l'acquisition avec une participation maximale de 250€ pour un VAE + aide de Caen la mer sous réserve de leurs conditions |
| 13 489 € < QF ≤ 22 000€ | 25% du montant de l'acquisition avec une participation maximale de 250€ pour un VAE. |

Cette aide est éventuellement cumulable avec l'aide de l'Etat. Les demandes d'aides sont instruites dans l'ordre d'enregistrement par le secrétariat général. Les conditions d'attributions sont les suivantes :

- Etre domicilié à Hermanville-Sur-Mer
- Achat du vélo neuf ou d'occasion, homologué (certificat), dans un magasin de Caen-la-mer dans les 3 mois précédant la demande d'aide.
- Non revente du vélo dans les 2 ans qui suivent l'achat.
- Une aide par personne dans la limite de 1 aide par foyer maximum par an.

L'aide est mise en place à compter du 1 er janvier 2022. Un formulaire sera disponible sur le site internet de la commune et à l'accueil de la mairie.

Monsieur le Maire propose de fixer un budget prévisionnel pour 2022 à hauteur de 3 000 € soit 12 aides accordées sur 2022 au titre de l'aide de la commune d'Hermanville-Sur-Mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mise en place d'un dispositif de subvention de la commune d'Hermanville-Sur-Mer à l'achat d'un vélo à assistance électrique tel que ci-dessus décrit ;
- autorise le Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

5°) Admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente au conseil une demande d'admission en non-valeur de quinze titres émis à l'encontre de onze créanciers pour un montant total de 380 euros correspondant à des factures cantine et de garderie et d'un solde de convention ascendante.

Il convient donc d'admettre en non-valeur :

- Le titre 2018/339 - 0.06€ - convention MAD
- Le titre 2020/93 - 3.07 € - périscolaire
- Le titre 2020/25 - 3.93€ - périscolaire
- Le titre 2020/97 - 7.94 - périscolaire
- Le titre 2019/73 - 8.70 € - périscolaire
- Le titre 201/73/1- 11.79 € - périscolaire
- Le titre 2020/ 5292390211 - 12 € - périscolaire
- Le titre 2020/196 - 15.88€ - périscolaire
- Le titre 2018/146/2 - 19.39 € - périscolaire
- Le titre 2019/191 - 25.44 € - périscolaire
- Le titre 2018/146/1 - 32.76 € - périscolaire
- Le titre 2020/99 - 39.70 € - périscolaire
- Le titre 2019/178 - 43.49 € - périscolaire
- Le titre 2020/16 - 72.96 € - périscolaire
- Le titre 2020/245 - 82.89 € - périscolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré admet en non-valeur les titres susmentionnés pour un total de 360 euros.

6°) Attribution du marché pour la mission de programmation pour la création du pôle à vocation touristique et requalification de l'axe littoral/centre bourg

Monsieur le Maire rappelle qu'il a lancé une procédure de consultation adaptée pour le marché mission de programmation pour la création du pôle à vocation touristique et requalification de l'axe littoral/centre bourg

Il rappelle les principales caractéristiques du marché.

Durée du marché : Délai d'exécution: 8 mois (tranche ferme) à compter de l'ordre de service prescrivant les travaux. Début prévisionnel 1^{er} trimestre 2022.

L'analyse des plis a été réalisée selon les critères d'analyses des offres suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation, après sélection de 2 à 3 candidats.

Critères de Pondération avant audition

- Valeur technique de l'offre : 60 points
- Prix de la prestation : 40 points

Critères de Pondération après audition :

- Qualités relationnelles et pédagogiques des intervenants : 20 points
- Démonstration de la démarche : 20 points

Attribution : total sur 140 points

Suite à la consultation, 5 groupements ont remis une offre.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie les 13 janvier 2022 et le 7 mars 2022 :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché au groupement SASu Upcity Conseil - Caen pour un montant de 44 650 € HT soit 53580€ TTC réparti comme suit :
 - Tranche ferme : 36 200 € HT soit 43 440€ TTC
 - Tranche conditionnelle : 8 450 € HT soit 10 140€ TTC

7°) Avenant au contrat de fourniture de plats cuisinés pour la restauration scolaire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Société CONVIVIO concernant l'exécution actuelle du marché pour la fourniture de plats cuisinés pour la restauration scolaire au regard du contexte sanitaire, économique et politique actuel. Il est proposé d'augmenter de 6.5% le prix des prestations afin de garantir la qualité du service rendu tout en intégrant une partie du coût de l'augmentation des matières premières, de la hausse du coût de l'énergie et des problématiques salariales liées au COVID 19.

La commission d'appel d'offres réunie le 7 mars 2022 a émis un avis favorable au projet d'avenant portant le coût unitaire à :

| | Tarifs HT | | Tarifs TTC | | Taux N+1 proposé |
|------------------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|------------------|
| | Tarif actuel | Prix N+1 proposé | Tarif actuel | Prix N+1 proposé | |
| Repas adulte (offre de base) | 2.4000 € | 2.5560 € | 2.5320 € | 2.6966 € | + 6.5% |
| Repas adulte (variante) | 2.4000 € | 2.5560 € | 2.5320 € | 2.6966 € | + 6.5% |
| Repas enfant (offre de base) | 2.2500 € | 2.3963 € | 2.3738 € | 2.5280 € | + 6.5% |
| Repas enfant (variante) | 2.2500 € | 2.3963 € | 2.3738 € | 2.5280 € | + 6.5% |

L'avenant porterait uniquement sur la période comprise entre le 01/04/2022 et le 31/08/2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant au marché de fourniture de plats cuisinés pour la restauration scolaire portant le coût unitaire du repas à

- Repas enfant : 2.3963 € HT soit 2.5280 € TTC.
- Repas adultes : 2.5560 € HT soit 2.6966 € TTC.

8°) Adhésion UAMC

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune souhaite poursuivre son adhésion à l'Union Amicale des Maires du Calvados. Il demande au conseil de souscrire à l'UAMC pour une période de 5 ans avec une cotisation calculée chaque année au prorata de la population. Pour cette année cela représente une cotisation de 822.55 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à renouveler l'adhésion à l'UAMC et ce pour une période de 5 ans à compter de 2022. Le montant de la cotisation sera calculé en fonction de la population.

9°) Informations du Maire et des Maires adjoints

- **Audit régional d'installations de géothermie** – L'ADEME a confié au groupement INDDIGO/ANTEA GROUP/BRGM la réalisation d'audits sur plusieurs installations sélectionnées pour leur caractère emblématique et/ou représentatif de la situation régionale. A ce titre, la géothermie réalisée au Pôle enfance jeunesse socioculturelle a été sélectionnée. Par ailleurs, nous allons très prochainement

recevoir 80% de la subvention attendue de l'ADEME. Au regard de l'augmentation du coût des fluides, le conseil se félicite du choix de la géothermie et du solaire pour ce nouvel équipement.

- **Terrain multisports** : la commune a obtenu la notification d'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% du projet soit 14 561.82 €. Les travaux sont en cours.
- **Concertation sur le deuxième parc éolien en mer en « Centre Manche »** : les collectivités territoriales sont invitées à faire part de leur avis avant la fin de la concertation soit au plus tard le 16 mai 2022.
- **Rentrée scolaire 2022/2023** : L'inspectrice académique de Normandie a confirmé l'implantation de l'ouverture de classe à la rentrée 2022/2023. La commune conserve de bonnes relations avec l'inspection académique, renforcées par un dialogue permanent.
- **Aide humanitaire – Ukraine** :
 - La mairie organise une collecte en partenariat avec la sécurité civile. Le dépôt pourra s'effectuer auprès de la mairie et de la médiathèque aux horaires d'ouverture. Le conseil municipal remercie Léo MALLET, bénévole à la sécurité civile pour son implication.
 - La mairie recense tous les propositions d'hébergement pour l'accueil des réfugiés ukrainiens. Elle fera remonter les informations à la préfecture via la plateforme mise en place.
 - Un administré a proposé ses compétences de traducteur en russe et anglais si besoin.

Monsieur le Maire informe le conseil que le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires. Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leurs contributions financières. Mutualisées au sein d'un fonds géré par des équipes spécialisées du Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ces contributions permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins des victimes du conflit.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la mairie a mis en place une collecte au profit du peuple ukrainien en partenariat avec la sécurité civile. Il propose en outre d'apporter une première contribution d'un montant de 500€ via le FACECO.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote une contribution de 500 € au FACECO pour soutenir le peuple ukrainien et dit que cette contribution sera reprise au budget primitif à l'article 658828 (autres secours).

- **France Rénov'** : Le nouveau service public de la rénovation : Depuis le 1er janvier 2022, le nouveau service public de la rénovation des logements privés est France Rénov'. Il vient remplacer la marque FAIRE. À Caen la mer, c'est la Maison de l'habitat qui assure ce service public. Dans le cadre du guichet unique, avec ses conseillers partenaires (Biomasse Normandie, Soliha, CDHAT), elle accompagne les ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Pour toutes les questions sur la rénovation sur le territoire de Caen la mer, un seul endroit, la Maison de l'habitat, 02 31 38 31 38.
- **Enquête mobilité** : En février 2022, une grande enquête sur les pratiques de déplacements des habitants du territoire va commencer. Engagée par Caen la mer, en partenariat avec l'Etat, la Région Normandie et le Département du Calvados, elle sera effectuée sur une durée de 4 mois. Les interviews des ménages sélectionnés cet automne, concerneront les 538 communes du Calvados, dont la nôtre. 6360 personnes seront interviewées. Il s'agit d'un « recensement » appliqué aux comportements de mobilité et à leur évolution dans le temps. Un questionnaire permet aux habitants de décrire leurs déplacements et de donner leur avis sur les moyens de transport existants. Les résultats de l'enquête, publiés à l'automne 2022, serviront de base de connaissance et de travail aux collectivités territoriales pour adapter les futures politiques de déplacements et offres et services de transport en conséquence. Ils serviront de base de diagnostic pour alimenter notre projet de territoire.

Calendrier

- Mercredi 9 mars- 18h Lecture "Florilège poétique" à la médiathèque

- Vendredi 11 mars- 15h et 18h30: journée de la participation citoyenne à Hermanville sur Mer- la soirée sera animée et festive
- Mercredi 16 mars- 18h30: rencontre d'auteurs à la Médiathèque- Léo Falk
- Distribution du bulletin municipal
- Lundi 21 mars: commission ressources stratégiques
- Jeudi 24 mars- 18h30: groupe programmation culturelle
- Vendredi 25 mars- La Ferme- soirée Théâtre avec le spectacle de Sébastien Gentil « Pattes en l'Air »
- Lundi 28 mars : Conseil municipal
- Vendredi 1er avril: repas du CCAS
- Samedi 2 avril: carnaval de l'APE et soirée des Agitateen.
- mardi 5 avril- 18h30 - commission sociabilité et solidarité (culture et animations)
- Jeudi 7 avril : comité de sélection Cofonder
- Dimanche 10 avril: 1er tour de l'élection présidentielle

Projet des jardins partagés : Madame le Maire-adjoint chargé des associations présente le projet d'un collectif d'habitants encadré par l'espace de vie sociale, pour la création de jardins partagés.

Un jardin partagé est un jardin conçu, construit, cultivé et géré collectivement par un groupe d'habitants réunis en association. Les jardins familiaux, ou jardins ouvriers, sont des parcelles de terrain mises à la disposition des habitants par les municipalités. Leur souhait serait de combiner ces deux types de jardins pour créer une oasis de verdure respectueuse de la nature, entretenu par des habitants d'Hermanville de toutes générations et de tous milieux sociaux. Ils pourraient cultiver ensemble fruits et légumes, fleurs, jardin des simples, etc.

Le but de cette démarche est de développer ou renforcer les liens sociaux, de créer des rencontres entre les habitants, d'utiliser ce projet comme un outil pédagogique ouvert aux enfants des écoles, du centre de loisirs, pour apprendre la botanique et observer la faune urbaine, de permettre aux gens de produire leurs propres légumes localement. En outre, cette démarche favorise l'exercice physique.

Divers ateliers seront proposés autour de la conception et l'entretien des jardins, des savoir-faire à transmettre aux générations présentes et futures. Apprendre à cultiver son jardin sans pesticides, la permaculture, le bricolage au jardin, le compostage, la gestion de l'eau, cuisiner ses récoltes, etc.

Pour poursuivre ce projet, le collectif aurait besoin de la mise à disposition par la Mairie d'une parcelle de terrain, si possible bien orientée d'environ 5 000 m². Un cahier des charges où seront définies les valeurs et les finalités de ces jardins sera rédigé, à la charge des jardiniers de concevoir un mode de fonctionnement, de gérer et d'entretenir ces espaces dans le respect de ce cahier des charges.

Le jardin partagé sera un espace ouvert à tous dès lors qu'un jardinier est présent. Il favorisera ainsi l'échange avec les autres habitants. Des événements ouverts à tous tels que des chantiers collectifs, fêtes, repas, visites... seront organisés.

Le caractère collectif du jardin partagé sera assuré à travers au moins une parcelle commune, et par la gestion du matériel et des ressources (eau, compost, semences, etc.) par tous les jardiniers. Des parcelles individuelles pourront aussi être aménagées sur le jardin en accord avec le projet global.

L'emplacement souhaité pourrait se situer dans le parc communal derrière la Ferme.

Un aménagement global a été envisagé :

- une partie collective proposant :
 - o un espace pédagogique pour le RAM, les écoles, le centre de loisirs...,
 - o un jardin des simples et une spirale d'aromatiques,
 - o des parcelles cultivées collectivement,
 - o et éventuellement, une serre, des châssis...
- une partie pour les parcelles individuelles de 5, 10, 15 ou 20 m² ;
- des espaces de convivialité au milieu du jardin partagé et des parcelles individuelles intégrant également une cabane (en orange au centre) où seront rangés les outils ;
- une zone inexploitée destinée à accueillir la biodiversité (faune et flore) ;

- un espace d'accueil et d'affichage à l'entrée;
- et les cheminements nécessaires.

L'ensemble sera délimité par une clôture de ganivelles. L'accès se fera par un portail.

Outre la mise à disposition du terrain, de son aménagement, une demande de matériel (outillage, tondeuse, récupérateur d'eau, etc ...) est estimée à 3 078 €. Le collectif se propose de réaliser certains aménagements

- des bacs à poser
- des bacs surélevés
- composteurs triple bacs
- des châssis
- bancs, tables

Le collectif envisage la création d'une association pour animer le fonctionnement, la gestion de cet espace. Dans un premier temps, l'espace de vie sociale pourra être le relais pour porter le dossier administrativement et comptablement.

Le conseil municipal après avoir échangé sur le projet émet un avis favorable à ce projet et indique que l'emplacement sera déterminé définitivement lors de l'étude globale sur l'aménagement du parc, ainsi que la surface affectée au projet car la surface de 5 000m² interpelle certains membres du conseil. Une réponse devrait intervenir avant l'été.

10°) Questions diverses

Martine FOURNIER : Quel est l'état d'avancement du projet de la Place de la Liberté ? Monsieur le Maire lui répond que Normandie Aménagement, qui va accompagner la commune sur ce dossier va prochainement réunir l'ensemble des partenaires du dossier afin de déterminer un calendrier et définir les étapes de validation. Une présentation en commission élargie sera organisée dès que possible.

A l'issue du conseil municipal, Monsieur le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage au peuple ukrainien.

Fin du conseil : 21H55

Prochain conseil : lundi 28 mars 2022 à 19h30.